

Contrat de ville de la commune de Boueni 2015 - 2020

Version synthétique et simplifiée

Mars 2017



CDR 
MAYOTTE

politique de la ville – observation de la cohésion sociale

Centre Maharajah
Rue de l'Archipel
Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr



Sommaire

Préambule	Page 3
<i>La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?</i>	Page 3
<i>Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?</i>	Page 4
<i>Les composantes et les mots « clés » du contrat de ville</i>	Page 4
Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville	Page 5
Portrait synthétique du territoire de Bouéni	Page 6
Diagnostic du territoire	Page 6
Les enjeux et objectifs du territoire	Page 8
<i>Cohésion sociale</i>	Page 8
<i>Développement économique et emploi</i>	Page 9
<i>Cadre de vie et habitat</i>	Page 9
Gouvernance et pilotage du contrat de ville	Page 10
<i>Comment est piloté le contrat de ville ?</i>	Page 10
<i>Animation suivi-évaluation des contrats de ville</i>	Page 12
<i>Processus de partage de validation du rapport bilan</i>	Page 13
<i>Les échéances évaluatives du contrat de ville</i>	Page 13
Liste des signataires	Page 14

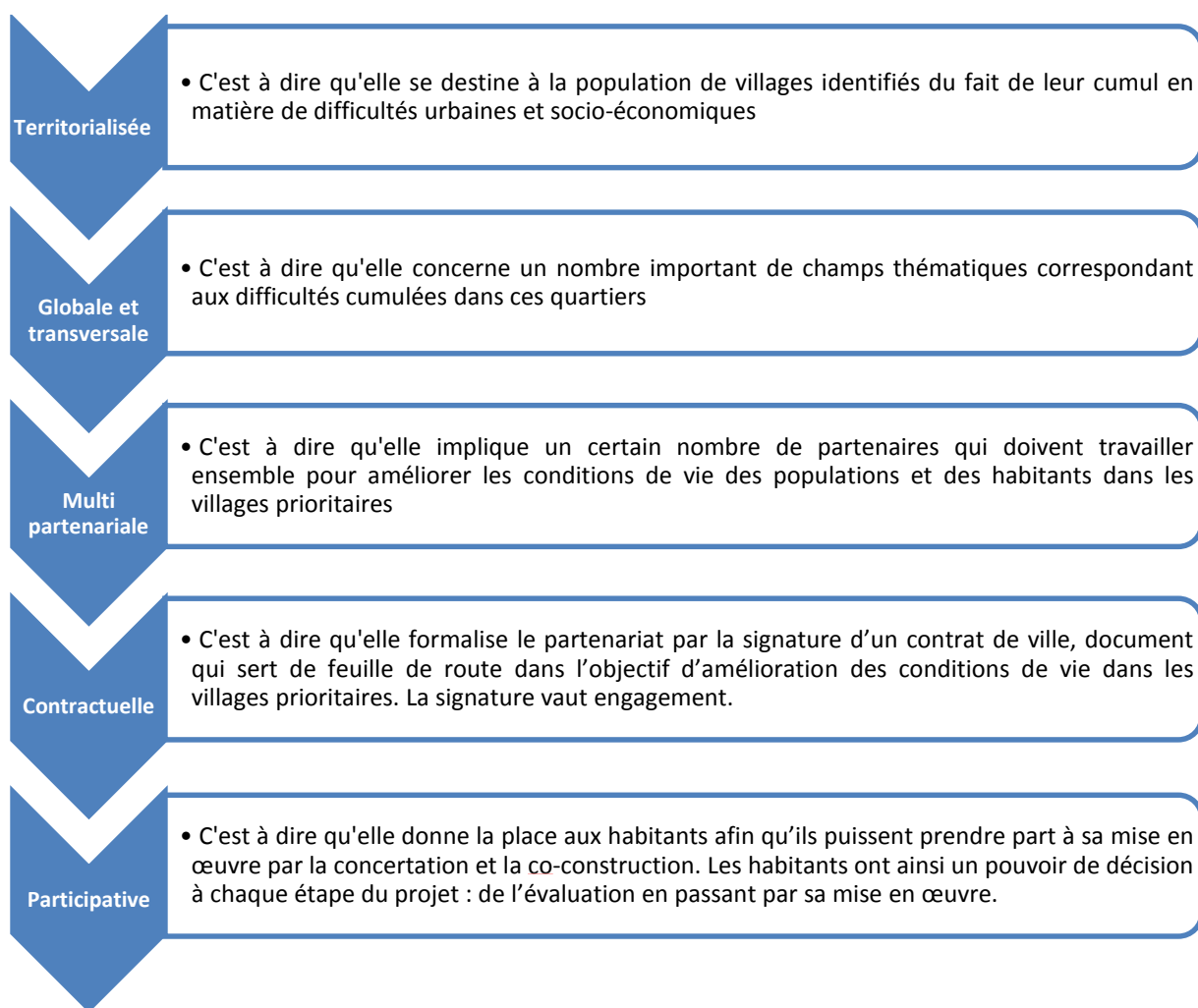


Préambule

La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?

« Une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants¹ ».

La politique de la ville est...



Afin de :

Lutter contre les inégalités de tout ordre (urbaines, géographiques, sociales, économiques...). Aboutir à une cohésion sociale, urbaine, économique etc...

¹ : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



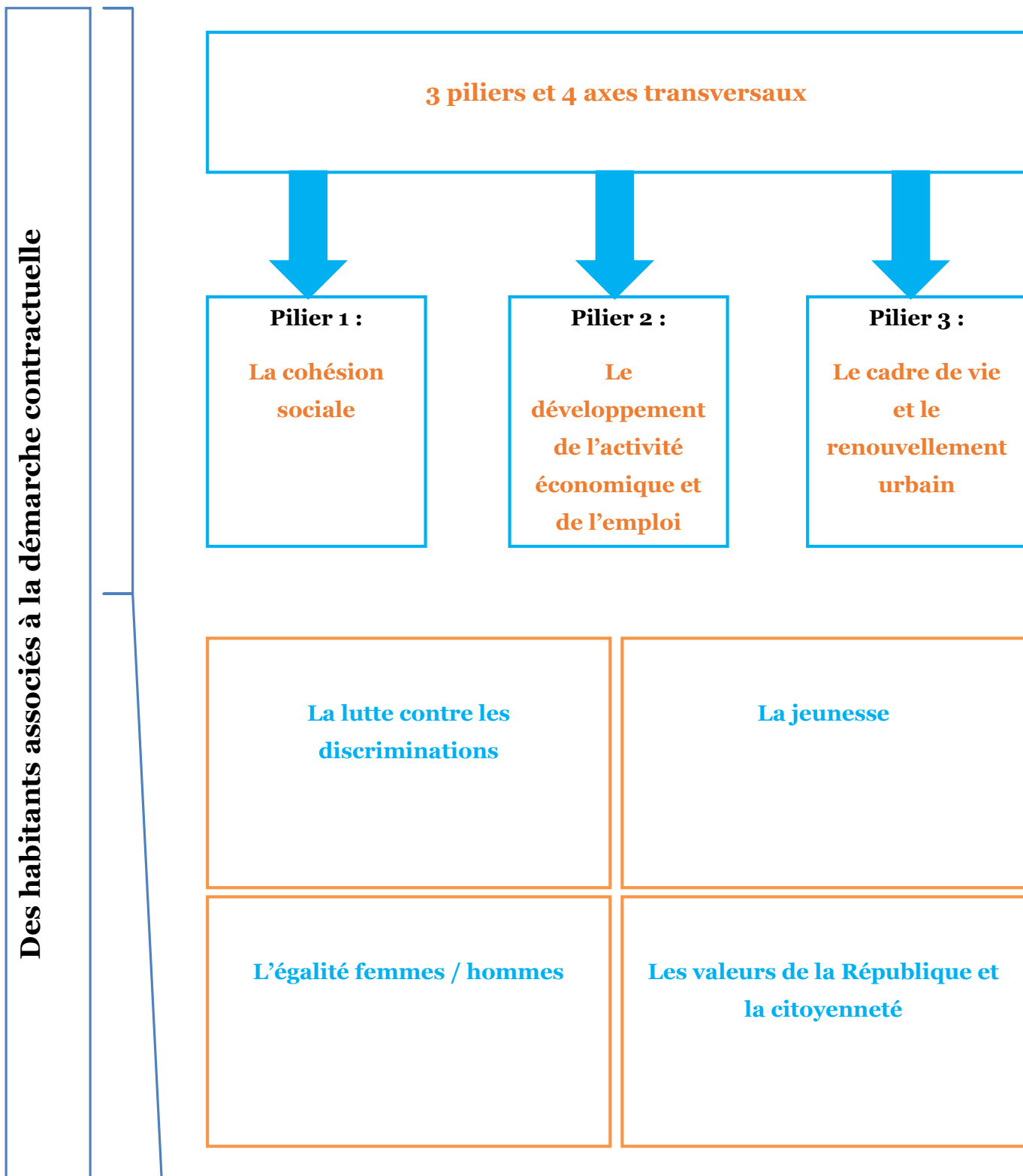
Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?

Le contrat de ville est le document qui fixe la manière dont la politique de la ville doit être conduite sur le territoire dont il est relatif. Il s'agit d'un document qui engage l'ensemble des acteurs du territoire à répondre aux problématiques identifiées dans les quartiers prioritaires du territoire, selon une gouvernance exercée collectivement et grâce aux moyens à la fois respectifs et collectifs des acteurs du territoire. Il constitue un contrat global qui engage ses signataires à atteindre les objectifs collectivement fixés permettant d'aboutir à une cohésion urbaine, sociale et économique dans le territoire. Il détermine la nature des actions à conduire pour l'atteinte des objectifs, les modalités de mise en œuvre, les moyens financiers et d'ingénierie mobilisés ou à mobiliser et les moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Les composantes et les mots « clés » du contrat de ville



Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville



Portrait synthétique du territoire de Bouéni

Population « Politique de la ville » de la Commune

Territoire	Pop. 2012	Pop. Politique de la Ville 2015
Boueni	6 402	2 481
Mayotte	212 645	168 632

Diagnostic du territoire²

Un enclavement et des obstacles à la mobilité

- La nécessité d'entrer et de sortir de la Commune : la concentration des services à Mamoudzou nécessite que les habitants se déplacent vers les services de base ou que des représentants de ces services viennent dans la commune

Des espaces publics non maîtrisés

- Développement anarchique de l'habitat
- Besoin en logements locatifs
- Constructions non encadrées
- Augmentation de l'habitat indigne

Des poches d'insalubrité

- Réseau d'assainissement presque inexistant
- Problématique majeure du ramassage des déchets ménagers
- Besoin de gestion des espaces publics et des équipements de proximité en termes de rénovation et de coordination

Une information pas toujours accessible

- Absence d'établissement scolaire de second degré
- Manque de structuration et de visibilité de l'action sociale sur la Commune
- Pas d'avancée concernant la mise en place d'un CCAS

² Reprise des termes contenus dans le contrat de ville de Bouéni



Une offre de soins insuffisante

- Absence de Contrat Local de Santé
- Accès aux soins difficile

Un environnement défaillant

- Manque d'information de la population sur ses droits et l'accès aux services disponibles

Sensibilisation encore timide autour du tri des déchets

- Manque d'appropriation des outils de tri par les habitants

Des actes de délinquance en augmentation

- Hausse des cambriolages, des troubles à l'ordre public et du trafic et consommation de drogues et d'alcool

Une jeunesse en demande d'activités

- Insuffisance de structures d'accueil
- Besoins variables en fonction des groupes d'âge

Des moyens insuffisants dans l'accompagnement éducatif

- Obstacles dans les parcours scolaires
- Encombrement des établissements de premier degré
- Fatigue des élèves due à la distance avec les collègues
- Absence de projet de réussite éducative
- Offre d'enseignement uniquement public
- Manque d'animateurs socio-éducatifs
- Niveau des élèves en baisse
- Manque de visibilité sur les débouchés possibles

L'existence d'un potentiel touristique et agricole

- Développement touristique inégal
- Absence de structures dans ce secteur
- Existence d'une base nautique
- Importance la richesse culturelle de la Commune à valoriser dans un cadre touristique



Les enjeux et objectifs du territoire

Cohésion sociale

Enjeu 1 : Une jeunesse active et épanouie. L'animation des équipements existants

→ Objectifs liés :

- Mettre en œuvre des activités de culture, sports et loisirs, notamment en direction des adolescents (12-18 ans)
- Améliorer l'accueil dans les équipements (professionnels ou bénévoles associatifs formés)
- Susciter l'implantation d'associations nationales engagées dans le développement de la jeunesse (comme scouts de France)

Enjeu 2 : L'accès aux droits

→ Objectifs liés :

- Utiliser les médias de communication locaux (radio,...) pour la diffusion de messages d'utilité publique
- Ouvrir un lieu d'information et d'orientation des habitants sur leurs droits (dans tous les domaines : juridique, santé, allocations, emploi, scolarité,...) ; y compris organiser des permanences de professionnels

Enjeu 3 : La maîtrise des savoirs de base

→ Objectifs liés :

- Accompagner toutes les personnes qui le souhaitent dans l'apprentissage de la langue française (formations sur site)
- Lutter contre le décrochage par du soutien scolaire pour les enfants en difficulté d'apprentissage (mobilisation et accompagnement du tissu associatif local)
- Proposer des séances de découverte des métiers en potentiel local aux adolescents (artisanat, agriculture et maraichage, tourisme...)



Emploi et développement économique

Enjeu 1 : L'économie locale – soutien au potentiel touristique et agricole

→ Objectifs liés :

- Ecrire la stratégie de développement touristique du Sud en collaboration avec les communes du Sud (Brandrélé, Chirongui, Kani-Kéli)
- Identifier et accompagner les initiatives de développement touristique (hôtellerie, restauration, loisirs...) en s'appuyant sur la culture et les traditions locales (comme les pirogues à voile)
- Accompagner les producteurs agricoles locaux dans le développement de leurs activités, notamment dans l'aménagement des zones agraires et sur les potentialités de transformation et de vente de leurs produits
- Permettre aux acteurs économiques de se rencontrer pour mutualiser leurs ressources
- Réaménager le marché couvert de Bouéni selon les besoins des habitants et les attentes des commerçants et des artisans
- Développer l'offre de services à la personne en fonction des savoir-faire locaux des jeunes diplômés (coiffure, esthétique, garde d'enfants).

Enjeu 2 : L'emploi associatif

→ Objectifs liés :

- Organiser des formations sur site autour des métiers liés aux activités associatives (éducation, sport, loisirs, tourisme...) notamment à destination des bénévoles
- Offrir un accompagnement sur site au montage de projet, suivi, évaluation et bilan aux associations locales (dont celles impliquées dans la mise en œuvre d'activités liées au projet communal)

Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu 1 : La mobilité et l'ouverture de la commune

→ Objectifs liés :

- Organiser le transport des habitants les plus vulnérables (personnes âgées, personnes malades, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de grande précarité)



économique...) vers les pôles de services publics (minibus, plate-forme de co-voiturage...)

- Renforcer la sécurisation du territoire (éclairage public, trottoirs, signalisation routière ...) et renforcer la surveillance dans les zones clés (entrées et sorties de villages) pour améliorer la sécurité de la population

Enjeu 2 : La gestion des équipements et des espaces publics

→ Objectifs liés :

- Améliorer l'entretien et la gestion des équipements publics culturels, de loisirs et sportifs
- Valoriser les places publiques et les zones de rassemblement des citoyens (entretien, éclairage...)

Enjeu 3 : L'assainissement

→ Objectifs liés :

- Mis en place d'un réseau d'assainissement dans les villages de la commune
- Mise en place d'une structure d'arbitrage des conflits de voisinage (basée sur la participation des notables, foundi...) causés par les problèmes d'assainissement et médiation sur la question des empiètements fonciers
- Accompagner les familles qui entreprennent des travaux de mise aux normes de leur logement, notamment sur la récupération des eaux usées et les accès piétons aux logements.

Gouvernance et pilotage du contrat de ville

Comment est piloté le contrat de ville ?

Le contrat de ville est piloté par trois instances de gouvernance qui sont :

Le **Comité de pilotage**, une organisation technique représentée par le **comité technique** et **un conseil citoyen** qui garantit la voix des habitants et des institutions. Ce dernier siège dans ces deux premières instances.



Organe de décision :
Copil
(Comité de pilotage)

Désigne la réunion qui rassemble les décideurs des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour faire le suivi du contrat et prendre les décisions nécessaires. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Les actions prévues ont-elles bien été réalisées ?

Quels pourraient être les prochains projets ?

Qu'est-ce qui peut être amélioré dans le contrat de ville ?



Valide les enjeux territoriaux et les orientations stratégiques

Définit la programmation des actions du contrat de ville

Précise les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville

Garantit la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats du contrat de ville

Organe de mise en œuvre :
Cotech
(Comité technique)

Désigne la réunion qui rassemble les techniciens des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour organiser la mise en œuvre des décisions prises dans le Copil. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Comment organiser les actions identifiées par le Copil ?

Quels pourraient être les acteurs à associer à la mise en œuvre des projets ?

Comment évalue-t-on les actions mises en place ?



Prépare les décisions du comité de pilotage

Assure le suivi des décisions de celui-ci

Organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville

Synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux et d'orientations des groupes de travail

Conseil citoyen



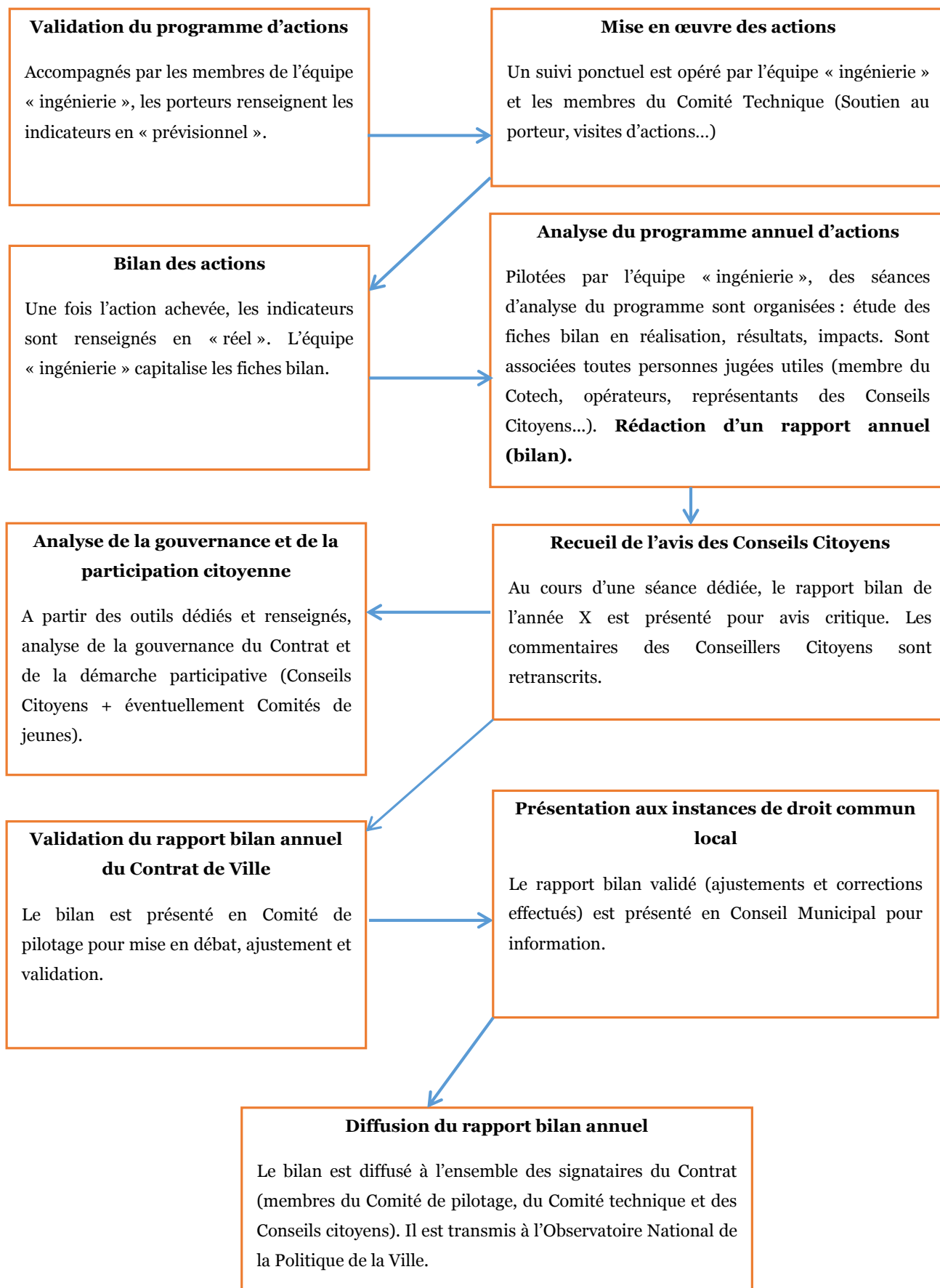
Désigne le regroupement d'habitants qui participe à l'animation du contrat de ville. Sa création a pour finalité de permettre l'expression libre des habitants au sujet des projets de leur territoire.

Contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Participe aux instances de pilotage du contrat de ville

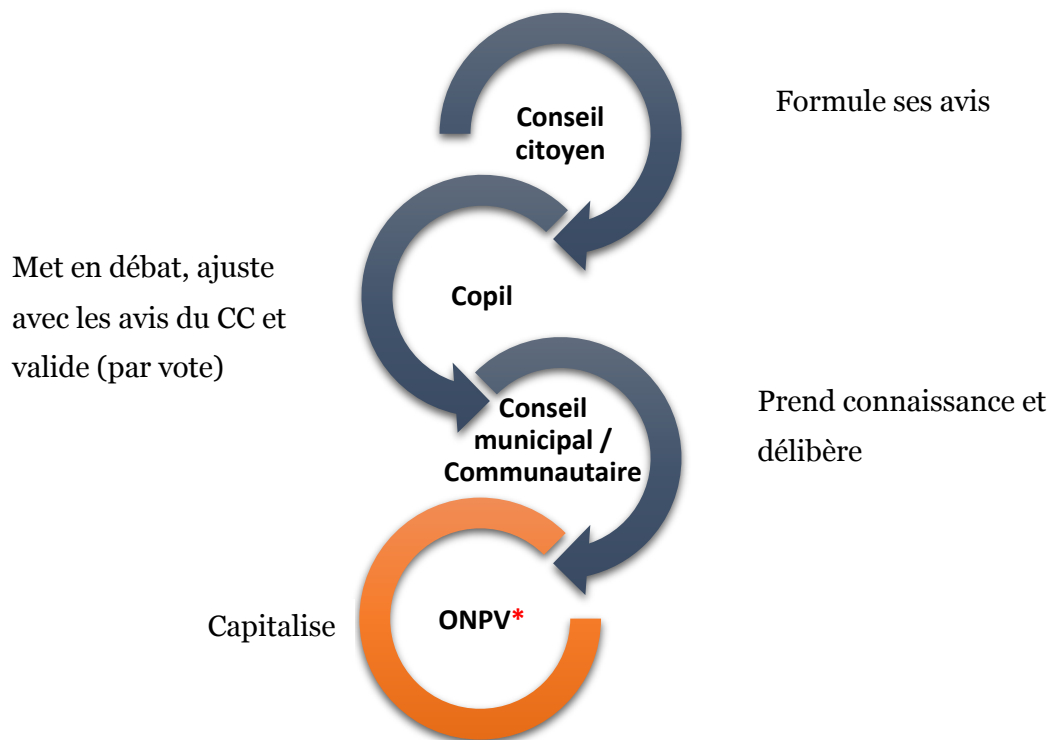


Animation suivi-évaluation des contrats de ville



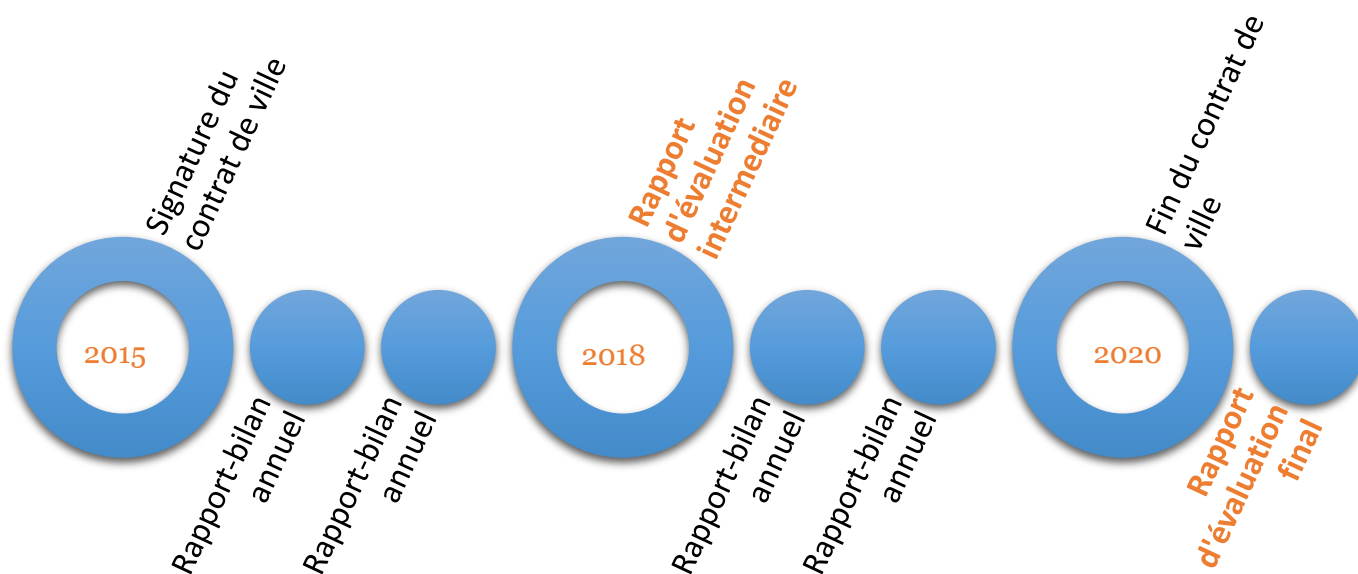
Processus de partage de validation du rapport bilan

Le rapport d'évaluation est un document co-construit avec l'ensemble des acteurs du contrat de ville, avec une coordination assurée par l'équipe projet. Une fois co-construit, il doit suivre les processus de partage et de validation ci-dessous.



**Observatoire national de la politique de la ville*

Les échéances évaluatives du contrat de ville



Liste des signataires du contrat de ville

Fonction	Prénom & Nom
Le maire de la commune de Boueni	Mousslim ABDOURAHAM
Le préfet de Mayotte	Seymour MORSY
Le président du Conseil Départemental	Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Le procureur de la république	Joël GARRIGUE
Le président du TGI & le président du CDAD	Laurent SABATIER
Le directeur de la CSSM	Jean VERON
La directrice de l'ARS	Juliette CORRE
Le directeur du pôle emploi	Dany RAMAYE
La directrice de la mission locale	Zakia C. DOHOUNZO
Le président du centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale	Moussa MOUHAMADI
Le représentant du village de Boueni	
Le représentant du conseil citoyen de Boueni	Bikoudaydi ANGATAHI Attoumani ALI TAMOU
Pwedza club de Boueni	Mouhoudhoiri SAÏD
Association SIAC	Baba MBAYE
CLEJ de Boueni	Mouhamadi MAMBOU
Association papillon bleu	Ali Hamidi ABDALLAH
Le président de l'association TAMA	Thani MOHAMED SOILIHI



Association Waili Wavendzanao	Fatima BOINARIZIKI
Le directeur de la Croix-Rouge française	Michel HENRY
Association miracle du sud de Boueni	Souffou HAMADA
Le président de l'association APENB	Attoumane Nailane ATTIBOU
Association éducative environnementale de Moinatrindri	Thani MKADARA
La fédération des associations moinatrindriennes	Mouhamadi ISSIHACA
Sarl Bedanga	SARL BEDANGA
L'ADIE	
Le président de la chambre des métiers et de l'artisanat	Omar DJOUNDY
Le président de la chambre de commerce et d'industrie	Mohamed ALI HAMID
Le président de l'association Mahaba na fouraha ya commune ya Boueni	Saïd SOUFOU
Le président de l'association Fahamou maecha	Saindou BOINA SAID
Le président de la CAPAM	Mousselim PAYET
Le président du SIDEVAM	Bamcolo ASSANI SAINDOU
Le président syndicat intercommunal des eaux de l'assainissement de Mayotte	Mouhamadi MOUSSA
Le président de l'IREPS	Ahmed ALI MHADJI
La société immobilière de Mayotte	Ramlati ALI
Le président de l'union départementale des associations familiales de Mayotte	Nizary ALI



La personne à contacter pour toute question relative à la politique de la ville sur votre
Commune est :

ABDOU Daammata

Tel : 06 39 69 25 75

Mail : polville.mairie.tsingoni@gmail.com





CDR de Mayotte
Centre Maharajah
Rue de l'Archipel, Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr
cdr-mayotte.fr

